

PROJET de DÉLIBÉRATION

Objet: APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME de la Collectivité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi modifiée N°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire du 9 novembre 2022,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27/11/2023 relatif à la modification de l'organigramme,

DÉCIDE D'APPROUVER l'organigramme de la Communauté de communes comme joint en annexe.